



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et décision :
données et indicateurs relatifs au Programme
de développement durable à l'horizon 2030**

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à la Commission de statistique le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le Groupe y fait le point sur les travaux qu'il mène en vue de la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles arrêtés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et présente à cet égard les activités qu'il a conduites en application de la décision 48/101 de la Commission de statistique, notamment dans les domaines suivants : a) élaboration d'une méthode de calcul pour les indicateurs de catégorie III et mises à jour de la classification par catégorie ; b) ajustements sur une base annuelle de certains indicateurs et élaboration d'un calendrier pour l'examen complet de 2020 ; c) élaboration de directives et de pratiques optimales sur les flux de données et la communication de données à l'échelle mondiale concernant les objectifs de développement durable ; d) ventilation des données, ainsi que les travaux du groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, du groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et du groupe de travail sur l'information géospatiale. La Commission sera également saisie d'un document d'information sur les directives relatives aux flux de données et à la communication de données à l'échelle mondiale concernant les objectifs de développement durable.

* E/CN.3/2018/1.



La Commission de statistique est invitée à formuler ses observations sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts et à fournir des orientations pour la suite de ses travaux. Les questions à examiner par la Commission sont indiquées au paragraphe 34 du présent rapport.

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe, dont la création a été approuvée par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session (décision 46/101), a présenté un premier projet de cadre mondial d'indicateurs à la Commission à sa quarante-septième session, en mars 2016. Dans sa décision 47/101, cette dernière a accepté comme base pratique et point de départ le projet de cadre mondial d'indicateurs, sous réserve de futures améliorations techniques.

2. À la suite de la décision 47/101 de la Commission de statistique, le Groupe d'experts s'est penché sur les améliorations pouvant être apportées au cadre mondial d'indicateurs et a proposé une version révisée de ce cadre à la quarante-huitième session de la Commission. Dans sa décision 48/101, cette dernière a adopté la version révisée du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont plusieurs indicateurs avaient été perfectionnés, et souligné que, ce faisant, elle s'acquittait pour l'essentiel du mandat consistant à élaborer un cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme 2030 que lui avait confié l'Assemblée générale. À sa quarante-huitième session, elle a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution dans lequel figurerait le cadre mondial d'indicateurs.

3. À sa session de 2017, dans sa décision 2017/228 adoptée le 7 juin, le Conseil économique et social a pris note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session, qui contenait le projet de résolution que celle-ci lui avait recommandé d'adopter. À sa soixante et onzième session, le 6 juillet 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/313, dans laquelle elle a pris note des travaux de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et adopté le cadre mondial d'indicateurs, outil établi sur une base volontaire, à l'initiative des pays, comprenant le premier ensemble d'indicateurs, qui serait ajusté chaque année et ferait l'objet d'un examen complet par la Commission à sa cinquante et unième session, en 2020, et sa cinquante-sixième session, en 2025, et que viendraient compléter des indicateurs régionaux et nationaux établis par les États Membres.

4. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts rend compte des travaux qu'il a menés de mars à décembre 2017 aux fins de l'application du cadre mondial d'indicateurs, conformément au programme de travail approuvé par la Commission et à la décision 48/101 de cette dernière.

II. Application du cadre mondial d'indicateurs

5. En 2017, le Groupe d'experts a tenu deux réunions en séance, qui ont chacune rassemblé quelque 150 représentants de pays membres, de pays observateurs, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé. Le dialogue s'est poursuivi entre les réunions par voie électronique et dans le cadre de téléconférences.

6. La cinquième réunion du Groupe d'experts, organisée par Statistique Canada, a eu lieu du 28 au 31 mars 2017 à Ottawa. La sixième, organisée par le Center for Strategic, International and Energy Studies du Bahreïn, s'est tenue du 11 au 14 novembre 2017 à Manama. Lors de ces deux réunions, le Groupe : a examiné les progrès accomplis dans l'élaboration de méthodes de calcul pour les indicateurs de catégorie III et revu, en vue de le mettre à jour, le système de classification par catégories ; discuté des ajustements annuels à apporter à certains indicateurs ; s'est penché sur le projet de directives sur les flux de données et la communication de données à l'échelle mondiale ainsi que sur le calendrier de collecte de données ; a étudié les travaux menés sur la ventilation des données et par les trois groupes de travail ; a partagé des données d'expérience sur la réalisation des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports à ce sujet aux niveaux national, régional et mondial ainsi que de rapports thématiques.

7. En mai 2017, conformément au mandat révisé du Groupe d'experts, qui prévoit un système de rotation de la composition et de la présidence du Groupe, tel qu'approuvé par la Commission de statistique dans sa décision 48/101, de nouveaux membres ont été désignés au moyen des mécanismes régionaux existants. La composition actualisée du Groupe figure à l'annexe I du présent rapport. Lors de la sixième réunion, Albina Chuwa (République-Unie de Tanzanie) a été élue coprésidente du Groupe, aux côtés d'Enrique Ordaz (Mexique). Elle remplace Lisa Bersales (Philippines).

A. Examen de la classification par catégories et de l'élaboration de méthodes de calcul pour les indicateurs de catégorie III

8. À sa cinquième réunion, le Groupe d'experts a précisé les définitions et critères relatifs à la classification par catégories, comme suit :

a) Catégorie I : indicateurs clairement définis sur le plan conceptuel, pour lesquels on dispose d'une méthode de calcul et de normes arrêtées au niveau international et au titre desquels au moins 50 % des pays produisent régulièrement des données pour au moins 50 % de la population des régions où l'indicateur s'applique ;

b) Catégorie II : indicateurs clairement définis sur le plan conceptuel, pour lesquels on dispose d'une méthode de calcul et de normes arrêtées au niveau international, mais au titre desquels les pays ne produisent pas régulièrement de données ;

c) Catégorie III : indicateurs pour lesquels on ne dispose pour le moment d'aucune méthode de calcul ni de normes arrêtées au niveau international, mais pour lesquels une méthode de calcul et des normes sont en cours d'élaboration ou mises à l'essai, ou le seront prochainement.

9. Conformément aux modalités de mise à jour de la classification des indicateurs, le Groupe d'experts a examiné le système de classification par catégories à l'occasion de ses cinquième et sixième réunions. Il s'est concentré en particulier sur les indicateurs qui avaient été améliorés et approuvés par la Commission de statistique à sa quarante-huitième session, sur les indicateurs de catégorie III pour lesquels l'élaboration de méthodes de calcul avait bien avancé, et sur tous les indicateurs de catégories I et II s'agissant de la disponibilité des données aux niveaux mondial et régional.

10. À sa cinquième réunion, le Groupe d'experts a examiné la classification des 11 indicateurs améliorés dans la version révisée du cadre mondial d'indicateurs adoptée lors de la quarante-huitième session de la Commission de statistique : dix ont

été classés à la catégorie III et un à la catégorie II sur la base de l'état d'avancement de l'élaboration des méthodes de calcul et des données disponibles au niveau mondial. En outre, à la même réunion, le Groupe a examiné cinq indicateurs modifiés dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), dont quatre ont été classés à la catégorie II et un à la catégorie III.

11. Au vu des progrès importants accomplis dans l'élaboration de méthodes de calcul pour de nombreux indicateurs de catégorie III, le Groupe d'experts avait plusieurs demandes de reclassement à examiner. En amont, il a invité les organismes à communiquer, au moins un mois avant la réunion, des documents étayant leur demande de reclassement des indicateurs de catégorie III, y compris : a) un résumé de la demande (une à deux pages) ; b) des métadonnées préliminaires ; c) un descriptif complet de l'élaboration des méthodes de calcul (y compris une liste des pays ayant participé aux études pilotes et des données et résultats obtenus) ; d) tout autre document pertinent. Ces documents avaient pour objet de fournir des informations sur la manière dont le système statistique national et, en particulier, les organismes nationaux de statistique avaient participé à l'élaboration des méthodes de calcul et sur le moment où la méthode avait été acceptée comme une norme internationale. À la cinquième réunion du Groupe, 12 indicateurs ont été examinés en vue de leur reclassement et quatre d'entre eux sont passés à la catégorie II. À l'occasion de la sixième réunion du Groupe et de la réunion WebEx qui a suivi, au vu des progrès réalisés dans l'élaboration d'une méthode de calcul, 29 autres indicateurs de catégorie III ont été examinés et 17 d'entre eux reclassés à la catégorie II. Le Groupe a indiqué aux organismes responsables quels indicateurs ne pouvaient pas être reclassés et précisé les méthodes devant encore être améliorées avant qu'une nouvelle demande puisse être examinée.

12. Conformément à son programme de travail approuvé, le Groupe d'experts a mené un examen de la disponibilité, au 28 août 2017, des données pour tous les indicateurs de catégories I et II dans la base de données mondiale des indicateurs, afin d'évaluer le nombre de pays et le pourcentage de la population, dans chaque région où l'indicateur s'appliquait, pour lesquels il existait des données. Il en a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de données pour huit indicateurs de catégorie I, qui devaient donc être reclassés à la catégorie II, et que 19 indicateurs de la catégorie II remplissaient les conditions pour passer à la catégorie I.

13. À l'issue de ces examens, au 1^{er} décembre 2017, la classification actualisée comprenait 93 indicateurs de catégorie I, 66 de catégorie II et 68 de catégorie III. En outre, cinq indicateurs relevaient de plusieurs catégories (c'est-à-dire que les composantes des indicateurs n'appartenaient pas toutes à la même catégorie). La classification actualisée est disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

14. Compte tenu du grand nombre de demandes de reclassement reçues avant les réunions du Groupe d'experts et du besoin urgent de reclasser les indicateurs dont la méthode de calcul a été élaborée, le Groupe a révisé son mécanisme d'actualisation de la classification des indicateurs. Il examinera désormais les demandes lorsque les conditions seront remplies, tout au long de l'année, dans le cadre de ses deux réunions en séance et de réunions WebEx, conformément au calendrier qu'il aura établi. Il prévoit d'organiser tous les deux mois, si nécessaire, des réunions WebEx à cette fin. Les organismes responsables des indicateurs sont tenus de fournir les documents étayant leurs demandes au moins un mois avant ces réunions afin que les membres du Groupe aient suffisamment de temps pour les étudier.

15. Conformément à son programme de travail (voir [E/CN.3/2017/2](#), alinéa a) du paragraphe 35), le Groupe d'experts a établi des procédures pour l'examen des plans de travail concernant les indicateurs de la catégorie III. Tout au long de l'année, il a

mené un examen approfondi de ces plans de travail, signalant les éventuels problèmes dans les travaux méthodologiques actuels, en particulier ceux ayant trait aux cibles devant être atteintes d'ici à 2020. Les principaux problèmes recensés par le Groupe concernaient : a) des plans de travail ou des calendriers devant être clarifiés ; b) des plans de travail concernant des indicateurs pour lesquels la date butoir de 2020 ne pourrait pas être respectée ; c) des plans de travail concernant des indicateurs pour lesquels la méthode de calcul avait été établie et la collecte des données avait commencé ; d) des plans de travail pour lesquels peu d'informations étaient disponibles ou concernant des indicateurs pour lesquels la méthode de calcul n'avait pas encore commencé à être élaborée. Le Groupe a effectué un suivi auprès des organismes responsables en ce qui concerne les problèmes recensés.

16. Les organismes ont été invités à fournir des plans de travail actualisés afin d'accélérer l'élaboration des méthodes de calcul, selon que de besoin. Plus de 40 plans de travail actualisés ont été présentés. Tous les plans relatifs à la catégorie III sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/>. Il reste à élaborer quelques plans de travail, qui correspondent aux indicateurs pour lesquels aucun organisme n'a été désigné responsable. Le Groupe d'experts pourra décider de modifier ou de supprimer tout indicateur pour lequel aucun organisme responsable n'aura été nommé à l'occasion de l'examen complet qu'il fera en 2020.

B. Amélioration des flux de données et de la communication de données à l'échelle mondiale concernant les objectifs de développement durable

17. À l'alinéa l) de sa décision 48/101, la Commission de statistique a chargé le Groupe d'experts d'élaborer des directives sur les modalités de collaboration des entités responsables et des pays pour ce qui est de la production des données nécessaires à l'obtention de statistiques harmonisées. Une première équipe de rédaction a été créée à la cinquième réunion du Groupe, en mars 2017. D'importantes contributions ont été apportées durant le processus : a) le Comité de coordination des activités de statistique a élaboré un document exposant les principes fondamentaux de la communication et du partage des données aux fins du suivi mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été transmis au Groupe en octobre 2017 ; b) comme demandé par le Groupe, une série d'études de cas sur les flux et la communication de données portant sur sept indicateurs mondiaux représentatifs ont été effectuées pour mettre en évidence les différentes façons dont les flux de données relatives à ces indicateurs passent de l'échelon national aux échelons régional et international ; c) la Commission économique pour l'Europe a mené des études pilotes sur les flux de données en vue de présenter l'expérience, les besoins et les ressources des principaux acteurs participant à la production de statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Les résultats de ces études ont été communiqués au Groupe à sa sixième réunion et ces contributions précieuses appuieront l'élaboration du projet de directives.

18. À la sixième réunion du Groupe d'experts, l'équipe de rédaction a présenté un premier projet de directives et de pratiques optimales sur les flux de données et la communication des données à l'échelle mondiale concernant les objectifs du développement durable. Il a été décidé de diviser le document en deux parties, l'une contenant les directives et l'autre les pratiques optimales, sachant que cette dernière serait destinée à évoluer et à être mise à jour lorsque de nouvelles données d'expérience seraient disponibles. L'équipe de rédaction aura maintenant pour tâche de réviser les directives en tenant compte des observations communiquées par les pays, les organismes et les parties prenantes lors de la réunion. Une version actualisée du document sera distribuée aux pays et aux organismes responsables des indicateurs

afin qu'une consultation ouverte soit tenue à partir de décembre 2017, jusqu'au 12 janvier 2018. Les observations et contributions formulées à l'occasion de la consultation ouverte seront prises en considération et une version finale sera communiquée à la Commission de statistique d'ici le 15 février 2018 comme document de travail de sa quarante-neuvième session. Un document sur les pratiques optimales relatives aux flux de données entre les pays et les organismes responsables sera établi avant la cinquantième session de la Commission, qui se tiendra en 2019.

19. En outre, deux exercices ont été menés afin d'améliorer les flux de données et la communication de données à l'échelle mondiale concernant les objectifs de développement durable. Le premier a consisté à rassembler des échéanciers de collecte de données. À l'alinéa k) de sa décision 48/101, la Commission de statistique a prié les organismes responsables de fournir une liste des organismes nationaux fournissant des données au système international et de publier les échéanciers de collecte afin de garantir la traçabilité complète des informations utilisées dans les sources internationales. En août 2017, le Secrétariat a adressé un formulaire aux organismes responsables des indicateurs de catégories I et II, leur demandant des informations sur leurs modalités de collecte de données, y compris une liste des entités nationales fournissant des données au système international, la fréquence des collectes et les coordonnées des interlocuteurs chargés des indicateurs. Des informations concernant plus de 100 indicateurs ont été reçues et seront publiées avant la quarante-neuvième session de la Commission à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/>.

20. Le second exercice a consisté à recueillir des informations sur les interlocuteurs chargés de collecter des données au sujet des objectifs de développement durable dans les organismes nationaux de statistique. Pour aider à renforcer le rôle central de coordination de ces organismes, le Secrétariat leur a demandé de communiquer, à titre volontaire, les coordonnées des personnes chargées de collecter des données au sujet des objectifs de développement durable afin de les tenir systématiquement informées, par courrier électronique, des périodes de collecte, de traitement et de diffusion des informations sur les indicateurs par les organismes responsables, notamment dans les cas où le premier interlocuteur de ces derniers était un ministère d'exécution. Au 1^{er} décembre 2017, plus de 90 pays avaient envoyé les coordonnées demandées. Celles-ci seront communiquées aux entités internationales responsables de la collecte, du traitement et de la diffusion des données sur les objectifs de développement durable.

C. Réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et mondial et par domaine

21. À la sixième réunion du Groupe d'experts, les pays, les commissions régionales, les organismes internationaux et les autres parties prenantes ont fait part de leur expérience concernant la réalisation des objectifs de développement durable et la communication d'informations à ce sujet aux niveaux national, régional et mondial et par domaine¹. Dans leurs exposés, les pays ont fait part de leur expérience et des difficultés rencontrées s'agissant de mettre en œuvre le cadre d'indicateurs et de communiquer des informations sur les objectifs de développement durable. Plusieurs organisations régionales et organismes internationaux ont présenté leur expérience, au niveau régional ou dans tel ou tel domaine, en matière de suivi de ces objectifs. De nombreux pays mettent actuellement en place des plateformes de données nationales

¹ Les documents à ce sujet, présentés au titre du point 8 de l'ordre du jour, sont disponibles à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/meetings/iaeg-sdgs-meeting-06/> sous l'onglet Documents, Agenda items 8.

aux fins de la communication d'informations sur les objectifs et collaborent étroitement avec des partenaires potentiels, notamment des organisations de la société civile. L'une des principales difficultés relevées était liée à l'insuffisance des données concernant les indicateurs des catégories II et III. En outre, des informations ont été fournies concernant les travaux menés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en coopération avec les entités du système des Nations Unies, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir [E/CN.3/2018/3](#)).

III. Groupes de travail et travaux du Groupe d'experts

A. Groupes de travail du Groupe d'experts

22. En mars 2016, le Groupe d'experts a créé trois groupes de travail, chacun se concentrant sur un des domaines suivants : échange de données et de métadonnées statistiques, information géospatiale et liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Ces groupes de travail se composent de membres du Groupe d'experts et d'autres représentants invités, sur la base de leur mandat respectif². On trouvera ci-après un bref résumé des travaux qu'ils ont menés en 2017 et des informations sur les réunions et activités à venir.

1. Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques

23. Présidé par la Colombie, le groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques se compose de 12 représentants de pays et de 10 représentants d'organismes internationaux. Il vise à produire une ou des définitions de structure de données et une ou des définitions de structure de métadonnées pour tous les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui serviront à diffuser ces indicateurs aux niveaux national et international ainsi qu'à communiquer des informations à leur sujet. Le groupe de travail se heurte à des difficultés, en ce qu'il doit tenir compte de la diversité des indicateurs et des modifications qui peuvent leur être apportées ; du fait qu'il faut pouvoir communiquer et diffuser des informations à de multiples niveaux ; du grand nombre de parties prenantes et d'interlocuteurs et de leur diversité ; du fait que les pays doivent être en mesure d'adapter la ou les définitions de structure de données à leurs propres besoins.

24. Le groupe de travail a organisé des téléconférences mensuelles. En octobre 2017, il a tenu sa deuxième réunion, qui a porté sur : a) la ventilation des données ; b) les listes de codes à achever ; c) les concepts relatifs aux métadonnées et la ou les définitions de structure de métadonnées. Il prévoyait d'élaborer un premier ensemble de définitions de structure de données avant la fin 2017. Il procéderait alors à un échange de données pilote au premier trimestre de 2018, suivi d'un autre en mode production au quatrième trimestre de 2018. L'élaboration de la ou des définitions de structure de métadonnées est également prévue pour le quatrième trimestre de 2018.

2. Groupe de travail sur l'information géospatiale

25. Le groupe de travail sur l'information géospatiale se compose actuellement de 16 représentants de pays et de six représentants d'organismes internationaux et est coprésidé par le Mexique et la Suède (on trouvera plus d'informations sur le site Web du groupe de travail, à l'adresse <http://ggim.un.org/UNGGIM-wg 6/>). À sa troisième

² On trouvera des renseignements sur le mandat et la composition de chaque groupe de travail, ainsi que d'autres informations importantes à leur sujet, à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

réunion, tenue à Kunming (Chine) du 6 au 8 mai 2017, il a débattu de questions relatives à la ventilation des données par lieu et à la disponibilité des données servant à produire des indicateurs. Il a reconnu que la ventilation des données statistiques nationales pouvait être considérablement renforcée grâce à l'adoption d'une perspective géographique, et qu'il fallait montrer la disponibilité et l'intérêt pratique des informations géospatiales, notamment des observations terrestres, aux fins du suivi des objectifs de développement durable.

26. Le groupe de travail a tenu sa quatrième réunion à New York du 6 au 8 décembre 2017, afin de progresser dans ses travaux sur la ventilation et la disponibilité des données. À cette occasion, il a examiné d'autres questions, notamment le dialogue avec les organismes responsables des indicateurs et la contribution à leurs travaux ainsi que le renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistique en matière de géostatistique. À l'issue de la réunion, les participants sont convenus de concentrer leurs efforts sur la ventilation des données par localisation et sur la consolidation de données géocodées du niveau de l'unité et de données prêtes à être exploitées aux fins du calcul des indicateurs. Le groupe de travail se penchera également sur les questions suivantes : collaboration avec les organismes responsables des indicateurs, disponibilité et exploitabilité de l'information géospatiale, études de cas et exemples, et renforcement des capacités.

3. Groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable

27. Le groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable se compose actuellement de 11 représentants de pays et de huit représentants du milieu universitaire, d'organisations internationales et régionales et d'organisations de la société civile. Coprésidé par Chine et le Canada, le il conduit la plupart de ses échanges par WebEx et par courrier électronique. Il s'attache à dégager les liens qui peuvent exister dans le cadre mondial d'indicateurs. En novembre 2017, il a lancé une consultation mondiale ouverte ayant pour objet de recenser les liens, les analyses intégrées, les domaines et les cadres qui pouvaient faciliter le suivi des objectifs de développement durable. Le groupe de travail prévoit de faire rapport au Groupe d'experts au deuxième trimestre de 2018 sur les résultats des consultations, son plan d'élaboration de pratiques optimales et les stratégies qu'il entend mettre au point pour exploiter ces liens.

4. Sous-groupe conjoint du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

28. Outre ces trois groupes de travail, il existe un sous-groupe conjoint du Groupe d'experts et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui élabore un plan visant à répondre aux priorités immédiates, notamment en matière de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques. Avec la collaboration du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) et l'appui de la Division de statistique, il mènera une étude sur les besoins en termes de renforcement des capacités de

décembre 2017 à janvier 2018, afin de donner un aperçu des activités à organiser en la matière, et examinera les modalités de financement³.

B. Travaux sur la ventilation des données

29. À l'alinéa j) de sa décision 48/101, la Commission de statistique s'est félicitée que des travaux sur la ventilation des données soient effectués. Conformément à son programme de travail (voir E/CN.3/2017/2, alinéa d) du paragraphe 35), le Groupe d'experts a été chargé de mettre au point des directives supplémentaires sur la question de la ventilation des données. Il a constitué à cette fin une équipe de rédaction spécialisée dans la ventilation des données et ayant pour tâche de concevoir un plan de travail plus détaillé en la matière et d'établir un premier état des lieux. Dirigée par l'Allemagne et le Ghana et composée de neuf représentants de pays, l'équipe de rédaction a tenu des réunions virtuelles et une réunion en séance en marge du Forum mondial des Nations Unies sur les données, organisé en janvier 2017.

30. Le Groupe d'experts a établi un document contenant une première analyse des disponibilités en matière de ventilation de données dans la base de données mondiale sur les objectifs de développement durable, ainsi qu'un récapitulatif des normes existantes et envisageables en matière de ventilation. Il a également recensé les principales questions sur lesquelles devaient porter les efforts. Il prévoyait de mettre en place, en décembre 2017, un mécanisme de collaboration et de consultation avec les groupes spécialisés et les organismes responsables des indicateurs au sujet des différentes variables de ventilation (âge, sexe, handicap, etc.). Il élaborera un document d'information sur la ventilation des données pour examen par la Commission de statistique à sa cinquantième session, en 2019.

IV. Améliorations annuelles et calendrier pour l'examen complet de 2020

31. Conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale et au plan et aux critères qu'il a établis concernant les légères améliorations pouvant être apportées annuellement⁴, le Groupe d'experts a examiné la liste des indicateurs que ses membres proposaient de perfectionner. À sa sixième réunion, sur la base des critères convenus, il a proposé quatre ajustements pour cette année, qui sont présentés à l'annexe II du présent rapport.

32. Le Groupe d'experts a établi un calendrier pour l'examen complet de 2020 : a) de décembre 2017 à février 2018, il examinera la liste actuelle des 37 indicateurs supplémentaires qu'il est proposé d'associer à 33 cibles⁵, afin de déterminer lesquels d'entre eux devraient faire l'objet d'une consultation ouverte ; b) d'ici la fin 2018, une consultation ouverte sur les nouveaux indicateurs proposés sera organisée ; c) d'ici la mi-2019, le Groupe examinera les indicateurs et proposera des modifications et d'éventuelles suppressions sur la base des critères énoncés dans son rapport du 15 décembre 2016 à la Commission de statistique (E/CN.3/2017/2, par. 22) et tiendra une consultation ouverte ; d) d'ici septembre 2019, le Groupe examinera les résultats des consultations et donnera la priorité aux indicateurs proposés pour lesquels il existe une méthode de calcul et des données sont disponibles ; e) d'ici la

³ Pour de plus amples informations sur le sous-groupe conjoint, voir le document E/CN.3/2018/4.

⁴ Voir E/CN.3/2017/2, par. 21.

⁵ Voir E/CN.3/2017/2, annexe V, intitulée « Nouveaux indicateurs pouvant être ajoutés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ».

fin 2019, le Groupe soumettra la proposition finale en vue de l'examen de 2020 à la Commission pour examen.

V. Programme de travail du Groupe d'experts

33. Il est proposé qu'entre mars 2018 et mars 2019, le Groupe d'experts :

a) Poursuive l'examen des plans de travail relatifs aux indicateurs de catégorie III et, lorsque les conditions sont réunies, reclasse les indicateurs dans le cadre de ses deux réunions en séance et des réunions WebEx qu'il tient tous les deux mois, selon que de besoin ;

b) Organise une consultation ouverte et arrête les libellés définitifs des indicateurs qu'il est proposé d'ajouter, afin de les présenter dans le cadre de l'examen complet, pour que la Commission de statistique les étudie à sa cinquante et unième session, en 2020 ;

c) Entame les préparatifs de l'examen complet en établissant une liste préliminaire des changements, des améliorations et des suppressions possibles concernant le cadre d'indicateurs en vue d'une consultation ouverte qui se tiendra à la mi-2019 ;

d) Poursuive les travaux menés dans le cadre du sous-groupe conjoint auquel il participe avec le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en examinant la disponibilité des données et les besoins en matière de renforcement des capacités en ce qui concerne les indicateurs de catégories I et II ;

e) Mette en place un mécanisme dans le cadre duquel il pourra examiner, avec les groupes spécialisés et les organismes responsables des indicateurs, les diverses variables de la ventilation des données (âge, sexe, handicap, etc.) et élabore un document à ce sujet pour que la Commission de statistique l'examine à sa cinquantième session, en 2019 ;

f) Appuie la poursuite des travaux menés par le groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques, le groupe de travail sur l'information géospatiale et le groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable ;

g) Élabore un document évolutif sur les pratiques optimales relatives aux flux de données entre les pays et les organismes responsables des indicateurs ;

h) Tienne deux réunions, la première au premier trimestre de 2018 et la seconde au quatrième (dates à déterminer), et poursuive les échanges par la voie électronique, notamment par téléconférence, le cas échéant.

VI. Questions soumises pour examen

34. La Commission de statistique est invitée à :

a) **Prendre note des travaux réalisés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour donner suite à ses décisions ;**

b) **Exprimer ses vues sur les améliorations annuelles de certains indicateurs du cadre mondial, telles que présentées à l'annexe II du présent rapport, adopter ces améliorations et faire part de ses observations sur les**

directives relatives aux flux de données et à la communication de données à l'échelle mondiale concernant les objectifs de développement durable, telles qu'elles figurent dans le document d'information ;

c) Exprimer ses vues sur le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour 2018 et approuver ledit projet.

Annexe I

Liste actualisée des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Président de la Commission de statistique*

- Brésil

Afrique de l'Est

- Éthiopie
- République-Unie de Tanzanie

Afrique centrale et australe

- Botswana
- Cameroun

Afrique de l'Ouest

- Ghana
- Niger

Afrique du Nord

- Algérie
- Égypte

Asie occidentale

- Bahreïn

Asie centrale, Asie orientale, Asie du Sud et Asie du Sud-est

- Chine
- Inde
- Tadjikistan
- Philippines

Océanie

- Fidji
- Samoa

Caraïbes

- Grenade
- Trinité-et-Tobago

Amérique centrale et Amérique du Sud

- Brésil
- Colombie
- Mexique

* Le Président de la Commission de statistique est membre de droit du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Europe orientale

- Bélarus
- Fédération de Russie

Amérique du Nord, Europe du Nord et Europe méridionale et occidentale

- Canada
- France
- Allemagne
- Pays-Bas
- Suède

Annexe II

Améliorations à apporter au cadre mondial d'indicateurs sur une base annuelle

Objectifs et cibles (tirés du Programme de développement durable à l'horizon 2030)

Améliorations apportées à l'indicateur

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation

1.4.2 Proportion de la population adulte totale, par sexe et par type d'occupation, qui dispose de la sécurité des droits fonciers et qui : a) possède des documents légalement authentifiés ; b) considère que ses droits sur la terre sont sûrs

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

6.2.1 Proportion de la population utilisant : a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité ; b) des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents

16.1.3 Proportion de la population victime, au cours des 12 mois précédents : a) de violences physiques ; b) de violences psychologiques ; c) de violences sexuelles

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile

17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées : a) aux partenariats public-privé ; b) aux partenariats avec la société civile